Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID: 059-215900176-20230622-DE23086-DE



EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 juin 2023 Convocation du : 16 juin 2023 Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS: Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre VANNESTE

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID: 059-215900176-20230622-DE23086-DE

DE23.086

FINANCES

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

LA JEUNE GARDE **EXERCICE 2023**

Autorisation - Approbation

(38)

Une demande de subvention exceptionnelle a été présentée par l'association La Jeune Garde pour l'année 2023.

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant Proposé 2023
6745/01	- La Jeune Garde	12 567 €

Cette subvention correspond au dernier versement de la participation de la Ville d'Armentières pour la réfection de la toiture du local situé au 18, rue du Progrès à Armentières. Le montant total de la participation s'élève à 32 567,04 € et aura été versée sur 3 ans :

- 2021 : 10 000 € - 2022 : 10 000 €

- 2023 : 12 567 €

Le versement se fera en une mensualité au mois de Juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le versement cidessus.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE Conseiller Municipal

Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme Le Maire,

Bernard HARSERROI Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille